



Procès-verbal du Conseil Municipal du Jeudi 29 août 2024 – 19h00

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alain PICARD.

Étaient présents : Alain PICARD, Maire,
Alain MORINIERE, Marie-Noëlle JOBARD, Hervé GARREAU, Marie-Claude ROCHAIS, Christian DAVID, Adjointes au Maire. Maurice MARSAULT, Didier HUMEAU, Didier MINGOT, Jacques BARRE, Vincent COPIN, Hélène BOUCHET, Nelly GIRARD, Nicolas MARTIN, Mélanie CHENE, Conseillers municipaux,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nom du mandant :

M. Jean-Luc LECHAT
Mme Catherine ROZE
Mme Florence DABIN
Mme Alice LAZAR
M. Loïc GUITET
Mme Séverine RIPOCHE
M. Guillaume BILLAUD

Nom du mandataire :

M. Alain PICARD
Mme Hélène BOUCHET
Mme Marie-Noëlle JOBARD
M. Alain MORINIERE
M. Hervé GARREAU
M. Didier HUMEAU
M. Christian DAVID

Absents excusés :

Noëlle ROUSSEAU et Isabelle BARDOUIL

En application des articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal désigne Didier HUMEAU comme secrétaire de séance.

01 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2024

Le procès-verbal du 11 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

02 – Décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation du conseil municipal (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales – Délibération du 25 mai 2020 – Information

Dépenses engagées supérieures à 4 000 € HT depuis le dernier conseil municipal

Fonctionnement			
Date	Objet de la décision	Tiers	Montant HT
24/07/2024	Entretien préventif Eclairage public 2024	SIEML	4 857,53 €
02/08/2024	Aménagement de voiries : rue des sports, restaurant scolaire, square Jeanne d'Arc	CHOLET TP	20 800,00 €

Investissement			
Date	Objet de la décision	Tiers	Montant HT
30/07/2024	Étanchéité du toit terrasse des vestiaires de la salle de sport n°1	BATITECH	5 781,20 €
30/07/2024	Réfection du toit terrasse de la bibliothèque	BATITECH	10 877,30 €
30/07/2024	Rénovation de l'école publique	OGER Thierry	10 228,50 €

03 – Finances – Décision Modificative n°2– Budget principal - Décision

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian DAVID, Adjoint au maire en charge du pôle Finances

M. Christian David explique la décision modificative ainsi présentée. Elle reprend dans un premier temps, des opérations qui sont classées hors opération liées à la cession avortée de la maison médicale. Il restera à régler les 12 000 € de TVA. Il faudra dans une vingtaine d'années reverser les 60 000 € quand la commune deviendra propriétaire de la maison médicale.

Pour les autres opérations, elles seront financées par le transfert de 14 200 € du budget dédié au centre technique municipal.

Les 6 000 € concernent le rachat de la voiture électrique utilisée par Mme Manuella Pasquier et dont le contrat de location arrive à terme. Ce contrat était sur 8 ans pour 80 000 kms, la voiture ayant roulé effectivement que 35 000 kms.

Pour le matériel de sports, on achète 4 tables de tennis de table non prévues. Deux auraient dû être anticipées en raison de leur vétusté, les deux autres sont la conséquence des changements dans les créneaux de mise à disposition des salles communales.

Pour l'urbanisme, on avait un terrain sur lequel on avait mis une somme de 4 500 €, après négociation la parcelle sera achetée 6€ le m² et non 5€.

Pour les travaux espaces verts, ils correspondent à l'aménagement d'une plate-forme pour le composteur installé au restaurant scolaire.

Fonctionnement

	Imputation	Dépenses	Recettes
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €

Investissement

	Imputation	Opération	Dépenses	Recettes
hors opération	21321		971 070,86 €	
hors opération	21321		60 000,00 €	
hors opération	24			1 031 070,86 €
opération 378 - salles de sports	2188	378	200,00 €	

opération 204-matériels adm	21828	204	6 000,00 €	
opération 192 - matériels de sport	2188	192	4 500,00 €	
opération 337- Urbanisme	2111	337	2 500,00 €	
opération 372 - Travaux espaces verts	2128	372	1 000,00 €	
opération 367 - Bâtiment technique Contrie	2313	367	'-14 200,00 €	
opération 367 - Bâtiment technique Contrie	2313	367	'-58 200,00 €	
opération 367 - Bâtiment technique Contrie	21351	367	58 200,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT			1 031 070,86 €	1 031 070,86 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de décision modificative n°2 au budget principal ainsi présenté,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

04 - Finances – Tarifs de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs - Décision

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian DAVID, Adjoint au maire en charge du pôle Finances.

Cette délibération est anecdotique.

A la suite de la dernière revalorisation des tarifs et la décision du conseil municipal de facturer au quart d'heure l'accueil périscolaire, la facturation aux familles est difficile en raison des arrondis, c'est pourquoi il est proposé d'arrondir les tarifs afin qu'ils tombent sur des chiffres pairs.

Les prix de sortie au niveau de l'ALSH ont également été modifiés à la demande de Mme Dorothée Libault, la directrice.

Cette décision entrainera une modification du règlement intérieur. Il sera judicieux dorénavant de déconnecter les tarifs du règlement.

ACCUEIL DE LOISIRS (TARIFS A LA DEMI-HEURE)			SUPPLEMENT SORTIE	
Quotien familial	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
De 1 à 600*	0,28 €	0,28 €	5,50 €	6,00 €
De 601 à 700	0,34 €	0,38 €	5,50 €	6,00 €
De 701 à 900	0,42 €	0,46 €	5,50 €	6,00 €
De 901 à 1100	0,52 €	0,58 €	5,50 €	6,00 €
De 1101 à 1300	0,62 €	0,68 €	5,50 €	6,00 €
De 1301 à 1500	0,70 €	0,78 €	5,50 €	6,00 €
De 1501 à 1700	0,80 €	0,88 €	5,50 €	6,00 €
De 1701 et plus	0,90 €	1,00 €	5,50 €	6,00 €
REPAS	4,50 €	4,95 €		
Supplément retard (3 fois)	10,00 €	10,00 €		
TARIFS ABSENCES A LA DEMI-HEURE (X24 demi-heure pour 1 journée d'absence et X10 pour une demi-journée)				
Quotien familial	Commune	Hors commune		
De 1 à 600	0,20 €	0,20 €		
De 601 à 700	0,24 €	0,28 €		
De 701 à 900	0,30 €	0,34 €		
De 901 à 1100	0,38 €	0,42 €		
De 1101 à 1300	0,44 €	0,48 €		
De 1301 à 1500	0,50 €	0,56 €		
De 1501 à 1700	0,58 €	0,64 €		
De 1701 et plus	0,64 €	0,72 €		
TARIF CAMPS COMMUNE				
Quotien familial	Camps "2 jours"	Camps "3jours"	Camps 4"jours"	
De 1 à 600	24 €	43 €	55 €	
De 601 à 700	26 €	48 €	61 €	
De 701 à 900	28 €	51 €	65 €	
De 901 à 1100	29 €	52 €	66 €	
De 1101 à 1300	30 €	53 €	67 €	
De 1301 à 1500	31 €	54 €	68 €	
De 1501 à 1700	32 €	55 €	69 €	
De 1701 et plus	33 €	56 €	70 €	
TARIF CAMPS HORS COMMUNE				
Quotien familial	Camps "2 jours"	Camps "3jours"	Camps 4"jours"	
De 1 à 600	26 €	47 €	61 €	
De 601 à 700	29 €	53 €	67 €	
De 701 à 900	31 €	56 €	72 €	
De 901 à 1100	32 €	57 €	73 €	
De 1101 à 1300	33 €	58 €	74 €	
De 1301 à 1500	34 €	59 €	75 €	
De 1501 à 1700	35 €	61 €	76 €	
De 1701 et plus	36 €	62 €	77 €	
PERISCOLAIRE				
Quotien familial	Tarif 1/2 Heure	Tarif 1 Heure		
De 1 à 600	0,94 €	1,88 €		
De 601 à 700	1,00 €	2,00 €		
De 701 à 900	1,10 €	2,20 €		
De 901 à 1100	1,22 €	2,44 €		
De 1101 à 1300	1,36 €	2,72 €		
De 1301 à 1500	1,50 €	3,00 €		
De 1501 à 1700	1,66 €	3,32 €		
1701 et plus	1,84 €	3,68 €		
supplément retard: 10 €				

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide

- **D'autoriser** la fixation des tarifs du centre de loisirs sans hébergement et de la périscolaire aux conditions définies ci-dessus ;
- **De préciser** que ces nouveaux tarifs prendront effet au 1^{er} septembre 2024 ;
- **De charger** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

05 – Marchés publics – Construction du Centre Technique Municipal – Autorisation d’attribution et de signature des marchés de travaux - Décision

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian DAVID, Adjoint au maire en charge du pôle Finances.

Dans le cadre de la construction du nouveau Centre Technique Municipal, la procédure de consultation des entreprises a été lancée le 3 juin 2024 selon la procédure adaptée ouverte pour les lots :

LOT N° 01	TERRASSEMENTS - VRD - ESPACES VERTS
LOT N° 02	GROS-OEUVRE
LOT N° 03	CLOTURES - PORTAIL
LOT N° 04	DALLAGE INDUSTRIEL
LOT N° 05	CHARPENTE BOIS - BARDAGE
LOT N° 06	COUVERTURE METALLIQUE
LOT N° 07	METALLERIE
LOT N° 08	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
LOT N° 09	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
LOT N° 10	DOUBLAGES - CLOISONS SECHES - PLAFONDS
LOT N° 11	FAUX-PLAFONDS
LOT N° 12	CARRELAGE - FAIENCE
LOT N° 13	PEINTURE
LOT N° 14	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES
LOT N° 15	PLOMBERIE SANITAIRES - VENTILATION
LOT N° 16	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Les candidats avaient jusqu’au 28 juin 2024 à 12h pour remettre une offre.

Le lot n°4 « Dallage industriel » a été déclaré infructueux, la seule offre reçue n’étant pas recevable en l’état. C’est pourquoi conformément à l’article R.2122-2 du CCP, une nouvelle procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables a été lancée le 23 juillet 2024 avec une date limite de remise des offres fixées au 30 juillet 2024 à 12h.

Pour l’ensemble des lots, les offres reçues ont été analysées selon les critères listés ci-dessous en sachant que le pouvoir adjudicateur s’est réservé le droit de mener s’il le jugeait nécessaire, une négociation avec les 3 candidats ayant remis les offres jugées les meilleures issues du premier classement.

- Le critère prix : 50 %
- Le critère valeur technique des prestations : 50 %

Pour ces lots, la commission d'appel d'offres, réunie le 16 juillet 2024, a choisi les offres suivantes :

Lot n°	Désignation	Entreprise	Montant total en €HT	Montant estimatif en €HT
1	Terrassement / VRD/Espaces verts	CHARIER TP Agence Lahaye	267 320,59 €	279 697,34 €
	<i>PSE N°1 : Cuve 60 m³</i>	CHARIER TP Agence Lahaye	270,00 €	1 500,00 €
	<i>PSE N°2 : Arbres, arbustes, toiles de paillage, engazonnement</i>	CHARIER TP Agence Lahaye	12 222,50 €	25 930,00 €
2	Gros Œuvre	SARL SOPREL	118 270,38 €	139 000,00 €
3	Clôtures / Portail	BOUSSEAU TP	36 452,13 €	43 000,00 €
4	Dallage Industriels	PLACEO	49 892,18 €	69 000,00 €
	<i>PSE N°3 : Dallage renforcé dans le garage (4T/m²)</i>	PLACEO	8 101,80 €	10 000,00 €
5	Charpente bois bardage	SAS CONSTRUCTION TRILLOT	593 170,10 €	608 300,00 €
6	Couverture métallique	SAS BELOUIN	138 063,40 €	130 000,00 €
7	Métallerie	TECHNIQUE DESIGN ACIER	37 904,34 €	49 000,00 €
8	Menuiseries extérieures	ATLANTIQUE OUVERTURES	62 075,00 €	69 000,00 €
9	Menuiseries intérieures	SAS PERRIN	31 839,20 €	20 000,00 €
10	Doublage cloisons sèches	SYTHAC	24 492,22 €	27 000,00 €
11	Faux plafonds	LE GAL COMISO	8 471,19 €	11 000,00 €
12	Carrelage faïence	BATICERAM	7 189,90 €	9 000,00 €
13	Peinture	PAILLAT NORBERT	10 330,00 €	10 000,00 €
14	Electricité	MBR ENERGIES	87 000,00 €	87 500,00 €
15	Plomberie Sanitaire Ventilation	TCS	68 909,99 €	74 500,00 €
	<i>PSE N°1 : Cuve 60 m³</i>	TCS	5 190,32 €	9 500,00 €
16	Panneaux photovoltaïques	ENTECH	134 962,98 €	185 000,00 €
TOTAL			1 702 128,22 €	1 857 927,34 €

M. Christian David précise que la commission d'appel d'offres a proposé de retenir l'offre de base avec les options suivantes :

- cuve 60 m³
- espaces verts
- dallage renforcé dans le garage.

Finalement, on arrive à 1 702 128,00 € par rapport à un estimatif de 1 857 927,34 €. Selon M. Christian David, cette économie pourra financer les frais supplémentaires non prévus aux marchés comme la construction du chenil, du rayonnage, l'aménagement de la lingerie, le raccordement des panneaux photovoltaïques. Quant au financement, M. Christian David propose de consulter les banques seulement en début d'année 2025 pour bénéficier des baisses de taux. On mettra plusieurs banques en concurrence car c'est la première fois que la commune va emprunter autant.

M. le Maire précise qu'avec le département de Maine-et-Loire un travail a été mené sur la gestion des eaux, travaux qui seront en partie subventionnés à la hauteur de 12 000 €.

Hier, le SIEML a présenté le projet d'autoconsommation, il envisage un retour sur 8 ans, on ferait quasiment l'économie de 25 à 30 % de nos consommations électriques. Selon M. Alain Morinière, ce sont des plus et des moins gérés par Enedis qui permettent d'établir les factures d'électricité du fournisseur. Il y a plus de 800 m² de panneaux.

Mme Marie-Noëlle Jobard s'interroge sur la localisation des entreprises retenues. Elles sont principalement du département voire du territoire choletais selon M. Alain Morinière.

Le planning prévisionnel des marchés prévoit un démarrage des travaux mi-octobre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- **D'attribuer** les marchés ainsi présentés aux entreprises classées premières par la Commission d'Appel d'Offres,
- **D'autoriser** M. le Maire à signer les marchés de travaux afférents avec les entreprises, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales,
- **D'autoriser** M. le Maire à prendre toutes mesures d'exécution relatives à ces marchés,
- **Dire** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget.

Informations diverses

1/Vide-grenier :

Il faut 8 bénévoles pour l'installer à 6 heures. Cinq élus se sont proposés, M. le Maire, M. David, M. Morinière, Mme Jobard, Mme Rochais, Mme Roze. Il en manque donc trois. Mme Bouchet se propose.

Le gilet jaune et la lampe sont fournis.

2/ Impasse du Ruisseau

M. le Maire indique qu'il a reçu un accord de principe pour les deux parcelles. Il convient maintenant de contacter le notaire pour finaliser cette acquisition.

3/ M. Hervé Garreau

La rentrée sportive a été assez calme avec pour certains sports l'impact des jeux olympiques ; des jeunes venant s'inscrire. Il reste quelques réglages de créneaux mais rien de grave.

Pour le centre de loisirs, l'été s'est très bien passé avec des effectifs qui ont atteint sur certains jours 104 enfants. Les enfants sont plutôt satisfaits de ce qu'ils ont pu vivre.

M. le Maire précise que le bureau municipal est encore réticent à ouvrir la prairie à toutes les associations, il faut préserver le terrain qui n'est totalement fini, il manque le drainage. C'est pourquoi le bureau municipal s'interroge sur l'opportunité de prêter la prairie aux associations car c'est compliqué et il faut gérer cette mise à disposition avant et après. La période de mise à disposition avec les barnums est assez courte finalement.

4/ M. Alain Morinière

M. Alain Morinière présente l'état des lieux des travaux d'assainissement. Les travaux en bleu seront réalisés en automne. M. Alain Morinière a demandé des devis pour refaire la chaussée. Il y aura aussi quelques bordures à changer. Bien entendu, celles qui sont chahutées dans le cadre des travaux sont remplacées par l'agglomération du Choletais.

M. Christian David se demande s'il est judicieux d'effectuer des travaux conséquents rue du Parc tant que les travaux de construction de Maine-et-Loire Habitat ne sont pas terminés. Faut-il faire un traçage à la résine alors que de lourds camions vont passer dans le secteur ? M. Alain Morinière se pose la même question. Pour M. le Maire, on peut pour des questions de sécurité mettre de la peinture.

Certains habitants trouvent intéressants que la nature et la biodiversité reprennent leur place. Il faut un peu de temps pour que les plantes souhaitées prennent l'espace. Le cimetière fait partie des espaces verts.

M. Alain Morinière indique que les habitants peuvent végétaliser leurs pieds de mur et on peut les accompagner. M. le Maire souhaite que la commune donne l'exemple sur ses propres bâtiments. Pour M. Alain Morinière, cela fait partie de la démarche engagée avec Alexandre Oger, responsable voirie, qui doit repérer les bâtiments qu'il faut végétaliser.

On pourrait faire un rappel dans le May Infos avec quelques conseils.

Pour M. Christian David, tout comme la neige, les habitants dans le centre-bourg pourraient enlever la mauvaise herbe incrustée dans les pieds de mur, c'est le cas dans la rue Pasteur.

M. Alin Morinière précise que des panneaux sur la fauche tardive sont actuellement installés dans la campagne. On fauchera l'année prochaine entre fin juin et le 15 juillet. On informe la population. C'est beau pour la biodiversité et les yeux.

Mme Marie-Claude Rochais souligne que cet été, elle est allée se promener dans le mail, elle l'a trouvé vraiment super et tient à féliciter l'équipe espaces verts. Il en est de même rue Saint Louis et le long de l'Exeko.

9/ M. Hervé Garreau

Le collecteur à vêtement déborde encore. Les agents communaux l'ont vidé, mais les élus soulignent que ce n'est pas du ressort de la commune. M. le Maire précise qu'il faut écrire un courrier par rapport à cette problématique car d'autres communes de l'agglomération se plaignent de ce service qui n'est pas à la hauteur.

Les gens y déposent des poubelles et cela devient de vraies déchèteries.

La Courche aura lieu les 7 et 8 septembre. Il y a une belle ambiance avec des nouveaux parcours.

Fin de la séance à 20h15